

Le Télégramme

SAINT-PIERRE-QUIBERON

Santé. Une mutuelle collective communale

3 mars 2015



Nathalie Noël-Chatain, membre, et Laurence Le Duvéhat, présidente du CCAS, ont mené un dossier de partenariat avec l'association Actiom pour que les Saint-Pierrois puissent bénéficier de contrat de complémentaire santé collectif.

Un partenariat vient d'être conclu par accréditation entre le CCAS (Centre communal d'action sociale) et l'association Actiom (Action de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat). Saint-Pierre-Quiberon devient ainsi l'une des premières villes du Morbihan, après Etel, à proposer un contrat de complémentaire santé collectif à ses habitants. Nathalie Noël-Chatain, adjointe aux affaires sociales en tant que membre du CCAS, s'est attelée à mener à bien ce dossier. Elle explique : « En tant qu'infirmière, je connais les besoins. Cette initiative solidaire, annoncée pendant la campagne électorale, peut permettre de relancer le pouvoir d'achat des administrés et surtout lutter contre le renoncement aux soins des plus fragiles. C'est une initiative encore rare mais qui tend à se développer, puisque plus de 150 communes ont accrédité l'association Actiom pour négocier des contrats de mutuelles de groupe à des tarifs avantageux. Chaque Saint-Pierrois pourra souscrire, sans questionnaire de santé ni limite d'âge. La mairie ne sert que d'intermédiaire et n'a aucun accès aux dossiers. Elle ne connaîtra même pas le nom des adhérents ».

Une réunion publique au mois d'avril

Deux mutuelles ont été sélectionnées avec trois types de garanties. Les tarifs se déclinent par catégorie d'âge. Grâce à ces contrats de groupe les économies peuvent aller de 30 à 70 %. Une réunion publique d'information sera programmée en avril. Des permanences seront assurées par Actiom. Tous les documents seront accessibles très prochainement en mairie et au bureau du CCAS.